

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 AOUT 2018 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine (arrivée à 19h50), MEUNIER Thierry, EMPSON Valérie, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BRUNET David

Absents : MM. CHAPTARD Michel (procuration à M. Manuby), FERREIRA Raquel (procuration à M. Antunes), DE JESUS (procuration à Mme Courtadon), BARBARIN Jérôme (procuration à Mme Mège), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon), MAZERON Laurent, GARRACHON Annie (arrivée à 20h30).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Assainissement
- Personnel
- Camping
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du 26 juin 2018 a été lu par Mme Mège et approuvé avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Public 2 personnes.

A 19h50 : Arrivée de Mme Lobjois.

TRAVAUX :

Traverse de Tournobert : la 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée par l'entreprise Barbiero concernant le changement de la conduite d'eau potable. La 2^{ème} phase 2018 devrait débuter en septembre avec les travaux des réseaux d'eau pluviale et les réseaux secs (ligne EDF, orange, éclairage public). Pour la réalisation de ces travaux, la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a lancé l'appel d'offres, quatre entreprises ont répondu à la consultation. L'entreprise Besançon a été retenue avec un montant de travaux de 169 975 €. Une réunion de démarrage est prévue en septembre avec les entreprises Sérange et Besançon ainsi que les collectivités concernées (SIEG, CD 63).

AFFAIRES FINANCIERES :

Location de salles communales pour des stages : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de location de salle pour l'organisation d'un stage de formation. Il propose un prix journalier de location qui couvrirait les frais d'électricité et d'entretien ainsi que les frais de chauffage. Cette participation s'appliquera à la salle du 1^{er} étage du Foyer rural, et éventuellement les autres salles communales si nécessaire. Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote : décide d'établir le prix de location à compter du 1^{er} septembre 2018 à 45 € par jour.

Mission de contrôle technique pour les travaux d'accessibilité de divers sites : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la Mairie, la Maison des Jeunes, le cimetière, la gendarmerie et l'église des Ancizes. Une mission de contrôle technique est nécessaire pour le suivi des chantiers. Une proposition commerciale a été faite par le Cabinet SOCOTEC pour un montant de 1 750 € HT, soit 2 100 € TTC. Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote : décide de retenir le cabinet SOCOTEC pour un montant d'honoraires de 2 100 € TTC.

Subvention pour équipement numérique de l'école : Le SMADC a accordé une subvention de 15 588 € dans le cadre d'un équipement numérique pour les écoles (Fonds Leader Europe)

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote ; pour les propriétés suivantes :

- Parcelle AN 488 avec habitation d'une superficie de 2 307 m² vendue par les consorts CHOLLET – VASSON – CHABRIER - RAFFY au profit de M. Sébastien CASSES au prix de 80 200 €.
- Parcelle AI 281 avec habitation d'une superficie de 1 902 m² vendue par M. Bernard SAUVAT et Mme Virginie PERONNET au profit de M. Gilles POURTIER et Mme Nathalie WALCZAK au prix de 133 000 €.
- Parcelle AV 110 avec habitation d'une superficie de 825 m² vendue par M. et Mme Thomas FOURNIER au profit de M. Léo MARCHADIER au prix de 110 000 €.
- Parcelle AY 50 – 397 – 398 avec habitation d'une superficie de 999 m² vendues par Mme Emmanuelle BRESSON et M. Jean-Baptiste BRESSON au profit de M. Max MARCIN au prix de 117 500 €.
- Parcelles AN 1 et 344 avec habitation et local professionnel d'une superficie de 2 542 m² vendues par M. Thibault LEGAY au profit de la SCI NANO au prix de 90 000 €.
- Parcelles AO 308 avec habitation d'une superficie de 1 ha 33a 93 ca vendue par M. et Mme Bernard ANGELIER au profit de M. et Mme Yves MUNIER au prix de 170 000 €.
- Parcelle AY 77 avec habitation d'une superficie de 955 m² avec habitation vendue par M. Yves MUNIER et Madame Monique DELPEUX au profit de M. et Mme Denis BONTEMPS au prix de 130 000 €.
- Parcelle AV 601 avec habitation d'une superficie de 422 m² vendue par M. Bilal OZER au profit de M. Rahmi GUZEL au prix de 46 000 €.
- Parcelles AN 138 et 143 (pour partie) avec une grange d'une superficie de 4 490 m² vendues par Mme Hélène COURTADON et M. Christian FERRANDON au profit de M. Jean BARDY au prix de 11 000 €.

Vente des biens de section de Tournobert : Monsieur le Maire rappelle le projet de transfert des biens de la Section de Tournobert. Par délibération du 03 avril 2018 le Conseil municipal demandait le transfert total à titre gratuit des biens de la section dans le patrimoine de la Commune. L'arrêté préfectoral du 25 mai 2018 a prononcé le transfert des parcelles. Après un affichage de deux mois, à ce jour, il est devenu exécutif. Le Conseil municipal avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : donne son accord pour continuer la procédure de cession engagée depuis 2013 par l'intermédiaire de la SAFER.

Projet de reconstruction de l'EHPAD des Ancizes-Comps : Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du projet de reconstruction de l'EHPAD. L'acquisition foncière a été confiée à l'EPF-SMAF par la commune des Ancizes-Comps, la parcelle devra être rétrocédée en pleine propriété au CIAS. Le Conseil Municipal, après délibération, avec 13 voix pour et 4 abstentions: Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : Décide de céder à la communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge moyennant l'euro symbolique, l'emprise de terrain nécessaire au projet de reconstruction de l'EHPAD des Ancizes-Comps, telle que définie au stade du PC, à prélever sur la parcelle cadastrée AY 452, d'une surface de 8 712 m², Route des Fades.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Crédits scolaires année 2018 – 2019 : Le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : de fixer les crédits destinés en priorité à l'acquisition de livres scolaires pour les élèves comme suit :

- Ecole maternelle	:	17.00 € par élève
- Cours préparatoire	:	26.00 € par élève
- Cours élémentaire 1 ^{ère} année	:	28.00 € par élève
- Cours élémentaire 2 ^{ème} année	:	30.00 € par élève
- Cours moyen 1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	:	35.00 € par élève
- d'attribuer pour l'achat de fournitures administratives :		
- Ecole maternelle et école primaire	:	80.00 € chacune

Enseignement artistique : Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : de fixer à 6H00 le nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique et autorise le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel dont le contrat débutera le 03 septembre 2018 et se terminera le 30 juin 2019.

ASSAINISSEMENT :

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie territoriale : Afin de continuer de bénéficier des services du Satèse, la commune a l'obligation d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie territoriale (ADIT). Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide d'adhérer à l'ADIT à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant une cotisation annuelle correspondant à l'offre de service choisie, à savoir : 0,2 €/habitant plafonnée à 600 € HT et suivant les missions effectuées pour un montant de 2 277.80 €.

Mise à jour du Zonage d'assainissement : Une enquête publique est nécessaire pour la mise à jour du zonage d'assainissement. Elle se déroule du 20 août au 03 septembre 2018. Le rapport sera remis par le commissaire-enquêteur fin septembre.

Projet de reconstruction de la station d'épuration de Tournobert : Son coût sera de 1 616 000 € subventionné à environ 60% par l'Agence de l'eau et 20 % par le Conseil Départemental. La Préfecture a donné son accord pour la validité du projet.

Une réunion est prévue avec Somival pour la préparation de ce projet.
La subvention tranche 2 de l'Agence de l'Eau de 72 000 € a été versée.

PERSONNEL :

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme : Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : donne son accord pour adhérer à cette mission fournie par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

CAMPING MUNICIPAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 29 mai 2018 concernant la convention de délégation de service public conclue avec la SAS VULCANO depuis fin 2014 et arrivant à son terme le 31 octobre 2018. La commission municipale en charge du camping a étudié les différentes possibilités de gestion :

- Déclassement du camping du domaine public pour cession des biens
- Concession de service substitué à délégation de service public
- Autorisation d'occupation du domaine public avec ou sans fonds de commerce

Pour différentes raisons, la commission a décidé de choisir l'autorisation d'occupation du domaine public avec fonds de commerce qui permettra d'introduire plusieurs critères pour l'avenir du camping et notamment :

- une durée plus longue d'occupation 8 à 10 ans,
- possibilité au futur gestionnaire de réaliser des investissements pour améliorer l'attractivité du camping,
- de permettre l'amortissement sur du long terme des investissements réalisés pendant la durée d'occupation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 1 voix contre : M. Estier, et 3 abstentions : Mme Lonchambon, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote ; approuve le choix de la commission Camping pour une « Autorisation d'occupation du domaine public avec fonds de commerce », autorise le Maire à lancer la consultation dès septembre 2018, avec l'aide d'une juriste.

INTERCOMMUNALITE :

Convention de mise à disposition de services pour la compétence voirie : Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services au profit de l'EPCI dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie avec les communes membres.

Adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de l'Aize ZAC 2 : Le Conseil municipal est consulté pour donner son accord sur l'adhésion au futur syndicat mixte du Parc de l'Aize ZAC 2 entre la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge à un syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de l'Aize (ZAC2)

Etude sur la restauration collective : Dans le cadre de la compétence restauration à mettre en place dans les 2 ans après l'élargissement de la nouvelle communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, cette dernière a engagé une étude sur la restauration collective sur son territoire. Sur notre secteur, à long terme, la commune de St Georges de Mons fournirait les repas aux scolaires. L'EHPAD actuel des Ancizes fournirait les repas aux EHPAD des Ancizes et Manzat ainsi que le portage des repas des personnes âgées du secteur. Concernant la restauration scolaire, la commune conserverait dans un premier temps la préparation des repas sur place. Une harmonisation des prix des repas sera nécessaire avec un lissage sur plusieurs années.

Bâtiments communautaires : La communauté de communes a prévu le déménagement des services du CIAS et du CLALAGE de la « Maison Mathieu » à St Georges de Mons en raison d'un manque de place et de mise aux normes. L'accueil du CIAS serait transféré provisoirement au sein du bâtiment où est hébergée l'Ecole de musique aux Ancizes-Comps et une partie des services administratifs du Centre de Loisirs serait à St Georges et l'autre à Combronde. Un courrier a été adressé par le Maire de St-Georges de Mons pour signifier son désaccord sur le départ de ces services installés à St Georges depuis longtemps.

La partie du personnel du Centre de Loisirs serait installée à l'ancienne école privée de St Georges de Mons.

A 20h30 : arrivée de Mme Garrachon.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission de M. Michel Chaptard, conseiller municipal : son courrier sera adressé à la Sous-Préfecture. Lors de la prochaine réunion, le conseiller suivant sur la liste sera installé : Mme Isabelle Thauvin.

Recherche d'un médecin : les tractations avec le candidat médecin n'ont pas abouti. Les recherches continuent.

Assemblée communale : elle a eu lieu le 11 juillet à la salle sous le stade et a rassemblé environ 60 personnes.

Jumelage : Cette année, le comité s'est déplacé à Sinzing en Allemagne du 18 au 25 août 2018.

Concert : le Conseil Départemental a organisé un concert en l'église de Comps le samedi 21 juillet, dans le cadre du Festival des Voix Romanes.

Festival Bach en Combrailles : un repas suivi d'un « bal trad » s'est déroulé en partenariat avec le Comité des fêtes le vendredi 10 août au Foyer rural.

Voyage scolaire : L'école primaire a prévu de partir en voyage 3 jours avec toutes les classes. Une subvention sera nécessaire, un accord de principe a été donné. Un risque de suppression de classe est évoqué en raison de la baisse des effectifs à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2019-2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Questions du public :

- Nouveaux locaux du Centre de loisirs
- Commémoration du 14 juillet au Monument Sérange.

